

PLATEFORME DE SERVICES JEUNES

2 rue Colonel Gassin, 06300 Nice / 04 93 04 32 20

direction-enfance-famille@fondationdenice.org



PLATEFORME DE SERVICES JEUNES

SECTEUR
ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLES

BILAN DE L'ANNÉE 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	p.1-4
--------------------	-------

I - PRESENTATION DU SERVICE

1.1 Missions.....	
1.2 L'équipe.....	p.5
1.3 Les temps de rencontre.....	p.5
A) Les réunions d'équipe hebdomadaires.....	
B) Les temps de réunions en lien avec le responsable d'activités jeunesse.....	
C) Analyse des pratiques.....	
1.4 Les temps de formations en 2024.....	p.6
1.5 Une année mouvementée.....	

II - MODALITES D'ADMISSION

2.1 Critères d'admissibilité	p.6
2.2 Les caractéristiques du public accueilli et accompagné.....	p.7

III - DONNEES CHIFFREES SUR LES JEUNES SUIVI(E)S EN 2024

3.1 Nombre d'admissions en 2024.....	p.8-9
3.2 Durée des accompagnements en 2024.....	
3.3 Les différents type d'interventions en 2024.....	
3.2 Nombre de suivis en 2024	p.9-10
3.4 Données sur les admissions	
A) Nombre d'admissions	
B) Provenance et statut des jeunes à l'admission	p.11
C) Nombre de jeunes issus des Quartiers Prioritaires de la Ville.....	p.12
D) Nombre de NEET à l'entrée	p.12

III - DONNEES CHIFFREES SUR LES SORTIES DU DISPOSITIF

4.1 Situation professionnelle à la sortie	p.13
4.2 Solution d'hébergement à la sortie	p.14

4.3 Exemple de parcours d'accompagnement en 2024..... p.16-17

PARTENAIRESp.18

CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....p.19

QUELQUES LOGEMENTS EN IMAGESp.20

INTRODUCTION

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 479 salariés-ées réparti.es sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 32 millions d'euros, la Fondation accompagne près de 12 000 personnes chaque année et gère 593 logements dont 55 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

Un tiers lieu alimentaire et durable, composé d'un jardin solidaire, d'une épicerie sociale et d'une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions des secteurs, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui loge et accompagne 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social qui se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : Santé/Addictions, Hébergement/Logement et Asile/Insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri des personnes sans domicile stable, des personnes migrantes, des personnes en situation de grande précarité, des personnes avec des maladies dégénératives et invalidantes.
- Accompagner les personnes vers l'accès aux droits, l'accès au logement, l'accès à l'emploi.
- Prévenir les expulsions locatives en intervenant de façon précoce auprès des ménages en difficultés.
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions, et mettre en place des actions de réduction des risques et dommages.

Ce secteur concentre 72 % des logements gérés par la Fondation (425 sur 593) et a la particularité de se déployer dans 12 communes dans les vallées. Ses activités mobilisent 50 % du budget de la

Fondation. Il a notamment étendu en 2024 les actions de son Unité Logement d'Accompagnement Mobile sur l'Ouest du département.

Le Secteur Accès à l'Emploi repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler. La reprise d'activité est abordée comme un moyen d'accès à l'autonomie, accessible à tous.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, l'inclusion par l'activité économique et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi).
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion, Premières Heures en Chantier).
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi seniors, Plateforme emploi), les déplacés de guerre Ukrainiens
- Accompagner à l'emploi et vers un logement pérenne des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet COACH).
- Aller à la rencontre des personnes sans abri en leur proposant un accès à l'emploi direct : Equipe Mobile Emploi.
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Etablissement et Service de Pré-Orientation).
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie.
- Favoriser la mobilité grâce à notre Auto-école Sociale et la mise à disposition de véhicules.
- Lutter contre la précarité énergétique (l'action éco-énergie).

Le secteur accès à l'emploi est étendu de Grasse à Menton, il concentre ses actions sur la bande littorale et déploie ses actions sur 12 sites. Il a intégré en 2024 deux nouveaux sites liés à l'extension des actions Appui intensif emploi et Redynamisation emploi seniors sur Nice.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles réunit les établissements et services œuvrant pour la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.es, jeunes majeur.es confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques, l'enfance, la jeunesse et le milieu ouvert, qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants dès l'âge de 3 ans, des adolescent.es et des jeunes majeur.es tout en favorisant l'accès à l'autonomie (4 maisons d'enfants à caractère social, enfants, adolescents, jeunes adultes, service appartements).
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs.es non accompagnés.es et leurs enfants (service mineur non accompagnés dans le diffus).
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (Plateforme de Services Jeunes).
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile).

- Représenter et accompagner les mineur.es victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc).
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité).
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu Ressources).

Le secteur a réorganisé le domaine de l'Enfance en 2024 et accueille désormais des enfants confiés dès l'âge de 3 ans.

Le Siège Social complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, l'unité RH, la DAF, la direction de l'immobilier complétées d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent une expertise par leur soutien technique et garantissent le respect des réglementations.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation :

1. Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineur.es et majeur.es, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.

Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur·trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.

Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariées et des personnes accompagnées.

2. L'innovation sociale afin de :

Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.

Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

3 faits marquants en 2024 :

Une année d'avancée pour l'emploi dans notre secteur avec l'extension du Ségur pour tous :

Le 4 juin 2024, le gouvernement décidait par arrêté d'étendre le bénéfice de la revalorisation salariale dite « Ségur pour tous » de 238 euros bruts pour tous les salariés de notre branche-soit 147 salariés pour la fondation (secteur accès à l'emploi, siège social, fonctions administratives et services généraux, direction) injustement exclus depuis 2022.

Nous réclamions cette mesure afin de rétablir une égalité de traitement au vu de l'égale contribution de tous aux missions de solidarité de la Fondation. Saluons cette avancée positive en

faveur d'une meilleure reconnaissance des contributions de l'ensemble de nos métiers. Hélas, cette revalorisation salariale qui représente un coût de 700 000 euros sur 2024 intégrant la rétroactivité n'a pas été intégralement compensée par l'Etat et a fragilisé notre équilibre budgétaire.

La réorganisation du siège social :

Afin d'anticiper le départ en retraite de notre DAF prévue en 2026, nous avons restructuré le siège social autour de fonctions de responsable RH, administrative/financière et paye en vue de doter chaque unité d'un expert fonctionnel.

Nous avons également accompagné le déploiement d'un nouveau SIRH et d'un logiciel de dématérialisation du circuit de la facture afin de moderniser et sécuriser nos process.

Nous travaillerons en 2025 à structurer l'échelon supérieur de direction des fonctions support RF et DAF.

Le développement malgré les incertitudes budgétaires et des coups d'arrêt :

Malgré un contexte d'austérité, nous avons continué à développer nos actions en complétant nos interventions à l'Ouest du département (Unité logement d'Accompagnement mobile sur la prévention des expulsions locatives à Grasse-Cannes-Antibes), à Nice (extension des actions d'accompagnement des allocataires du RSA) et au bénéfice d'enfants dès 3 ans placés au titre de la protection de l'enfance.

L'action d'accompagnement à l'emploi des déplacés de guerre Ukrainiens s'est arrêtée prématurément en novembre 2024 suite à des réductions budgétaires comme l'équipe mobile emploi.

La non compensation du Ségur, les annonces tardives de réduction de subvention nous ont mis en difficulté et ont entraîné des suppressions de postes (Plateforme de services jeunes, SPEL, Halte de nuit, Flash Emploi, Cap entreprise, Equipe mobile Emploi...). Cela doit nous engager à la prudence en 2025.

Les perspectives 2025 :

Préserver l'emploi et le périmètre de nos actions : obtenir la compensation du Ségur pour 2024 soit environ 500 000 euros suite au recours formé contre l'Etat ainsi que des crédits supplémentaires pour 2025

Accompagner la restructuration des fonctions support du siège social face aux enjeux

Poursuivre l'expérimentation d'actions innovantes dans le but de répondre aux besoins d'accompagnement du public : recherche-action avec l'Université sur le mandat numérique dans l'activation des aides sociales, valorisation du travail-pair, extension du Un Chez Soi jeunes, accueil durable et bénévoles d'enfants placés chez des tiers...

I - PRESENTATION DU SERVICE

1.1 Mission :

La Plateforme de services Jeunes (PFJ), créée en janvier 2018, est un service du secteur Enfance Jeunesse Famille de la FONDATION de Nice PSP-ACTES. Elle œuvre auprès d'un public de 18 à 25 ans en grande précarité.

Le service propose un accompagnement, avec ou sans hébergement, global et individualisé. Il vise à une insertion durable par l'accès à une formation, un emploi, un logement, aux soins, à la citoyenneté.

Le service s'appuie sur l'idée qu'il est nécessaire de décroisonner les problématiques (éducatives, sociales, professionnelle...) rencontrées, mais également l'offre d'accompagnement qui en découle tout en favorisant le pouvoir d'agir de la personne.

Dans ce cadre, la PFJ a pour ambition de continuer à mutualiser et à s'appuyer sur toutes les ressources possibles tant en interne qu'au niveau des partenaires externes.

Le service dispose de 34 appartements de type studio, dans le but de répondre aux besoins qui ne cesse d'accroître des jeunes en grande précarité afin de leur offrir un hébergement, une mise à l'abri le temps de construire un projet pour une insertion socio-professionnelle pérenne,

Ces studios sont répartis sur différents quartiers de la ville de Nice à proximité des transports en commun afin de favoriser la mobilité et l'autonomie des jeunes.

L'objectif attendu de la plateforme est d'accompagner 90 jeunes par année (avec ou sans hébergement).

1.2 L'équipe :

L'équipe est composée :

- ❖ Une Assistante de Service Sociale
- ❖ Une travailleuse sociale ayant suivi des études en psychologie et sociologie
- ❖ Un coordinateur
- ❖ Un responsable d'activités
- ❖ 3 stagiaires ont également été accueillis durant l'année 2024

Cette pluridisciplinarité permet de favoriser :

- ❖ Le partage de compétences ou savoir-faire au service des personnes accompagnées
- ❖ Une efficacité et une réactivité dans l'accompagnement, au plus près des besoins
- ❖ Des liens de proximité partagés par tous

Chaque travailleur social a en moyenne 17 jeunes en référence en file active. Ils interviennent sur une amplitude de 08h00 à 19h00, 5 jours sur 7.

En cas d'urgence, les personnes accompagnées peuvent joindre l'équipe de l'internat pour adolescents la Guitare. Suivant les cas de figure, un cadre d'astreinte est joignable toute l'année 7 jours sur 7 et 24h/24h.

1.3 Les temps de rencontre et de partage collectif :

A) Les réunions d'équipe hebdomadaires :

Elles ont lieu tous les lundis matin. Sont abordés, pendant ces réunions :

- ❖ L'organisation hebdomadaire : accompagnements, rencontres employeurs, rendez-vous à fixer et organisation des visites à domicile ;
- ❖ Différents points relatifs à l'organisation du service et les informations générales ;
- ❖ Échanges sur les situations des jeunes et réflexion sur les actions à mener : situations problématiques, conditions de sorties, etc.
- ❖ Interventions ponctuelles de partenaires internes ou externes

Ces temps pourront s'organiser en cercle afin de favoriser l'intelligence collective ou chacun est appelé à prendre position pour faire avancer les sujets de manière efficace.

B) Les temps de réunions en lien avec le responsable d'activités jeunesse

Le responsable d'activités jeunesse peut intervenir de façon ponctuelle sur les temps de réunions d'équipe organisées de manière hebdomadaire. Il peut également organiser un temps de rencontre en sus des temps d'échange déjà existants.

Il s'agira pour le responsable d'activités, en collaboration avec le cadre de proximité du service, d'organiser et de mener des réunions qui peuvent avoir différents objets (informations, travail à la journée sur une thématique définie en équipe, résolution de problèmes, projets), mais qui se voudront participatives.

C) Analyse des pratiques professionnelles :

L'équipe bénéficie d'un temps d'analyse de pratiques mené par un intervenant extérieur à raison d'une séance de 2 heures par mois.

1.4 Les temps de formations en 2024 :

En 2024, l'équipe a pu bénéficier de temps de formation sur des sujets tels que :

- « L'usage d'habiter », ou comment aider les professionnels à identifier et résoudre des problématiques liées à la gestion du logement par des bénéficiaires,

- « L'intervention à domicile au-delà des appréhensions, un moment privilégié »
- Sécurité incendie/utilisation du DAB et PPMS.

1.5 Une année 2024 mouvementée

Au regard des besoins organisationnels du service et des restrictions budgétaires, nous avons décidé de créer un poste de coordinateur, cadre en grande proximité avec son équipe, et de supprimer le poste de secrétaire. Suite au départ à la retraite d'une CIP du service, nous avons fait le choix de ne pas la remplacer dans un souci d'équilibre financier. Nous avons dû également recruter des personnes en CDD pour faire face à certaines longues absences (congé maternité, longue maladie). Les personnes en arrêt maladie courtes n'ont pas été remplacées. Un licenciement pour inaptitude a également eu lieu.

II - MODALITES D'ADMISSION

2.1 Critères d'admissibilité :

- ❖ Être domicilié sur la Métropole Nice Cote D'azur
- ❖ Être âgé de moins de 25ans
- ❖ Être en situation régulière sur le territoire Français

Les jeunes accompagnés par la Plateforme sont orientés par de nombreux partenaires comme la Mission Locale, les Maisons des Solidarités Départementale, des services d'ALC ou de Montjoye, des services internes à la Fondation ou encore les UEMO / PJJ. Les jeunes peuvent aussi se présenter directement au service (bouche-à-oreille). Un premier rendez-vous d'accueil est alors fixé.

Le travailleur social qui accueille le jeune réalise un diagnostic qui prend en compte son parcours et ses besoins afin de coconstruire un accompagnement personnalisé et adapté.

Lors de l'intégration du jeune à la Plateforme, nous formalisons les objectifs d'accompagnement au sein d'un contrat d'admission qui est ensuite validé par la Métropole lors de la commission du Fond d'Aide aux Jeunes tous les 15 jours.

L'accompagnement proposé peut se réaliser avec ou sans hébergement. En cas d'hébergement sur un de nos trente-quatre studios, la durée est fixée à trois mois renouvelable une fois.

Il est à noter qu'en 2024 nous avons retravaillé les supports permettant de réaliser le diagnostic social et le projet d'accompagnement individuel. Un point d'étape sera réalisé à la fin du premier semestre 2025, afin de vérifier l'efficacité de ces documents et les réajuster si nécessaire.

À la suite d'une baisse de financement, il a été défini, conventionnellement, de baisser le nombre d'accompagnements annuel de 100 à 90 personnes (nombre que nous dépassons largement). Nous avons également acté la fin des accompagnements administratifs concernant les jeunes en liste d'attente pour bénéficier d'un hébergement. Les doubles parcours (Accompagnement avec hébergement puis sans hébergement) d'aujourd'hui sont des jeunes qui ont eu un accompagnement global avec hébergement et que l'on continue à accompagner de manière administrative afin de sécuriser la sortie complète du dispositif.

2.2 Les caractéristiques du public accueilli et accompagné :

Il s'agit de jeunes de 16 à 25 ans se heurtant à des difficultés d'insertion professionnelle, sociale et d'accès à un logement. Il peut s'agir pour certains, de personnes dites « NEET » et/ou Sans Domicile Stable.

Les problématiques repérées chez les jeunes lorsqu'ils sollicitent la Plateforme sont généralement liées à :

- ❖ Absence de logement
- ❖ Rupture familiale
- ❖ Absence de travail et/ou de lien sociaux
- ❖ Difficulté pour accéder aux droits communs
- ❖ Situation administrative en cours de régularisation
- ❖ Faible niveau scolaire
- ❖ Parcours ASE semé de rupture

Les personnes accompagnées, dont le parcours est souvent chaotique font majoritairement part de leurs difficultés familiales, souvent vécues comme traumatiques, qui seraient à l'origine de leurs propres difficultés.

Difficultés familiales évoquées :

- ❖ Situation de précarité physique, psychique ou sociale des parents avec ou sans addictions qui ont pu entraîner une négligence de soin, d'éducation...
- ❖ Absence ou présence discontinue d'un ou des deux parents.
- ❖ Situation de violence qu'elle soit conjugale ou intrafamiliale
- ❖ Situation de violence sexuelle

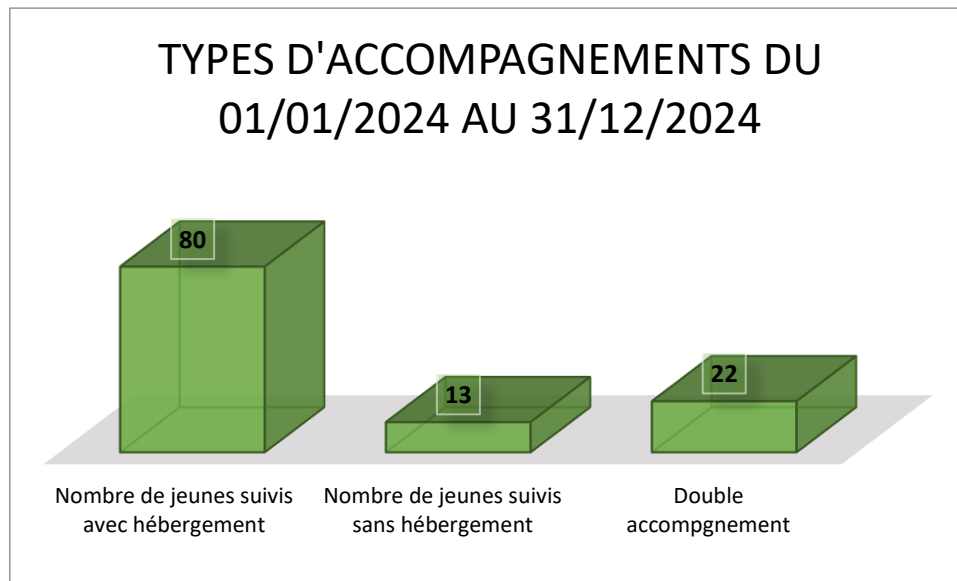
L'accompagnement réalisé par l'équipe de travailleurs sociaux a permis de repérer certaines problématiques individuelles récurrentes des jeunes accompagnés.

Il s'agit de :

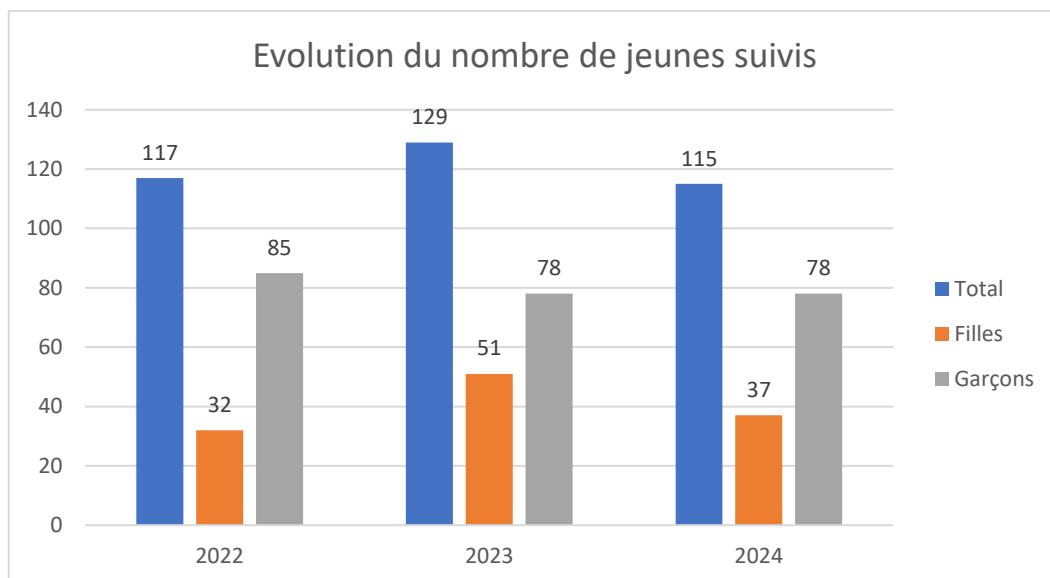
- ❖ Troubles psychiques relevant d'une prise en charge médicale qui peut être associée à la prise d'un traitement,
- ❖ Troubles du comportement (hyperactivité, agression, délinquance, incarcération...),
- ❖ Troubles du comportement associés à des problématiques d'attachement,
- ❖ Addictions,
- ❖ Faible estime de soi,
- ❖ Difficulté dans les apprentissages,
- ❖ Repli, isolement,
- ❖ Non-maitrise de la langue,
- ❖ Non-inscription dans le droit commun.

III - DONNEES CHIFFREES SUR LES JEUNES SUIVI(E)S EN 2024.

3.1 Nombre de jeunes accompagnés en 2024



Nous avons suivi sur l'année 2024, 115 jeunes. La grande majorité nous ont sollicités pour un accompagnement global, avec une mise à l'abri (80 jeunes). 13 uniquement pour un soutien administratif et éducatif sans hébergement. Et enfin, 22 jeunes ont bénéficié d'un double parcours, un hébergement puis un accompagnement sans logement pour stabiliser la sortie de notre dispositif.



Nous sommes sur la même tendance que les années précédentes.

Depuis 2022, nous constatons un nombre d'accompagnements bien au-delà des objectifs fixés conventionnellement (85 accompagnements/an pour l'année 2024). Cette année, nous avons accompagné environ 30% de jeunes de plus que ce qui était fixé. Certains

accompagnements se sont révélés très courts. Le manque d'investissement des personnes a conduit à des ruptures rapides de contrat et a engendré de fait de nouvelles admissions.

3.2 Durée des accompagnements en 2024



En 2024 l'accompagnement le plus court correspond à une jeune fille qui a quitté le département juste après sa prise en charge par la PFJ car un membre de sa famille a pu la reloger.

Concernant l'accompagnement le plus long, il correspond à un jeune avec des problématiques de régularisation. L'administration préfectorale a mis beaucoup de temps à délivrer son titre de séjour. Sans ce document il ne pouvait pas être relogé.

La durée moyenne d'accompagnement est en cohérence avec le règlement du Fond d'Aide aux Jeunes, cela même si nous retirons les jeunes qui ont quitté volontairement le service ou ceux pour qui nous avons arrêté l'accompagnement (170 jours soit 5,7 mois).

3.3 Les différents types d'interventions 2024

La plateforme de service jeune propose un accompagnement global. Ainsi nous pouvons soutenir les jeunes pour l'accès au logement, l'accès à l'emploi ou à la formation, l'accès à la santé et sur le volet administratif.

Nous ne présumons pas de priorité sur ces axes d'intervention. Nous pouvons entamer un travail avec les jeunes sur plusieurs axes de manière concomitante. Il s'agit de répondre à la fois aux besoins repérés par l'équipe et ceux exprimés par le jeune.

2024	
Nombre de VAD	778
Nombre de RDV au bureau	478
Nombre de RDV extérieur	200
Nombre total d'interventions.	1852
RDV non honoré ou annulé par le jeune	128

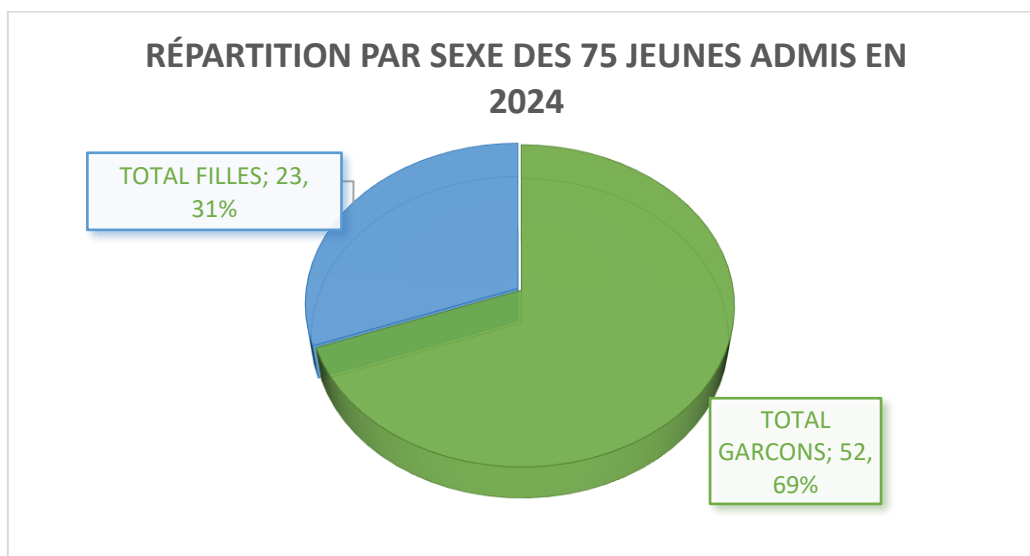
En 2024 nous avons réalisé un total 1852 interventions, qui englobent le suivi éducatif, la santé, l'emploi, toutes les démarches administratives, la gestion de nos hébergements ainsi que le relogement.

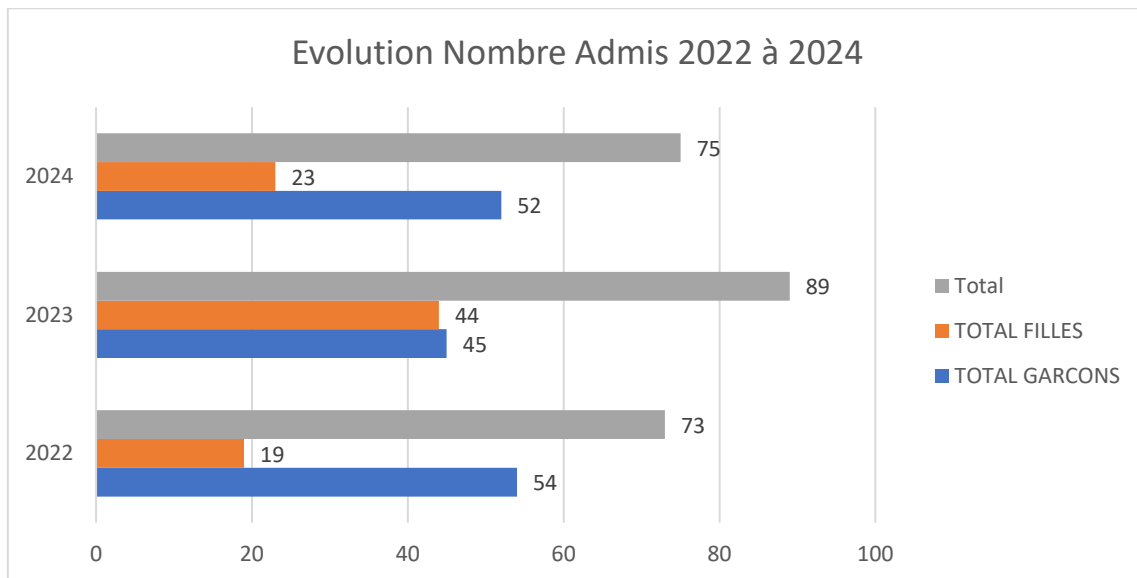
Nous avons effectué un nombre total de 478 entretiens au service (1er accueil, démarches pour la préfecture, diverses démarches administratives ...), ainsi que 778 visites à domicile et 200 rendez-vous extérieurs (rendez-vous à Cap Entreprise, accompagnement à la préfecture ...).

3.4 Données sur les admissions

A) Nombre d'admissions en 2024

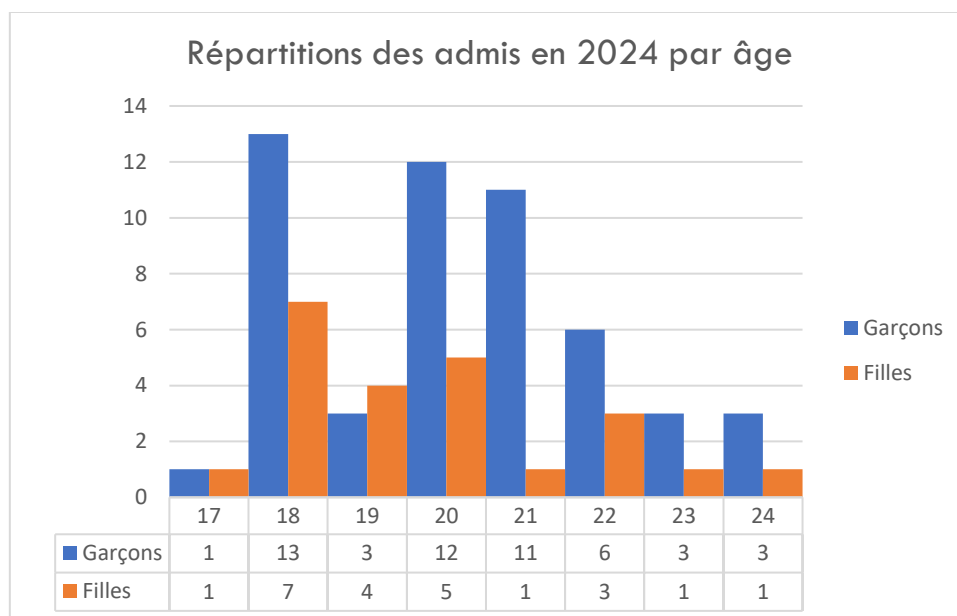
Sur l'année 2024, nous avons admis 75 jeunes : 52 garçons et 23 filles.





Au mois d'Octobre et Novembre 2024, nous avons dû, en accord avec la métropole, suspendre les admissions. Plus de 30 jeunes étaient sur liste d'attente à fin septembre et nous étions dans l'incapacité d'absorber ce flux. Les demandes d'admission ont pu reprendre en décembre 2024.

Malgré cela, nous constatons que le nombre de jeunes sollicitant la Plateforme de Service jeunes est en progression.



Cette année, nous constatons de nouveau une part significative des 18/21 ans sur le total des admissions. Elle représente 75% de nos admissions (64% en 2023, 73% en 2022). Nous faisons l'hypothèse que ce phénomène s'explique par des difficultés relationnelles persistantes depuis de nombreuses années qui conduisent à une rupture au sein du foyer familial, qu'elle soit à l'origine des parents, ou du jeune arrivé à l'âge de la majorité. Cela

correspond également à la fin de la prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance soit à majorité soit à la suite de l'arrêt ou au non-renouvellement d'un Contrat Jeune Majeur.

B) Provenance et statut des jeunes à l'admission

JEUNES ACCOMPAGNES HORS MNA			JEUNES ACCOMPAGNES MNA		
LIBELLE	NOMBRE	POURCENTAGE	LIBELLE	NOMBRE	POURCENTAGE
Mission locale	34	53,97 %	Mission locale	1	8,33 %
Bouche à Oreille	14	22,22 %	Bouche à Oreille	4	33,33 %
PJJ	1	1,59 %	MSD	1	8,33 %
MSD	1	1,59 %	Fondation de Nice	5	41,67 %
CCAS	1	1,59 %	Association MIR	1	8,33 %
Fondation de Nice	6	9,52 %	Total	12	100,00 %
ESCALE	3	4,76%			
CLLAJ	2	3,17 %			
HU Montjoye	1	1,59 %			
Total	63	100 %			

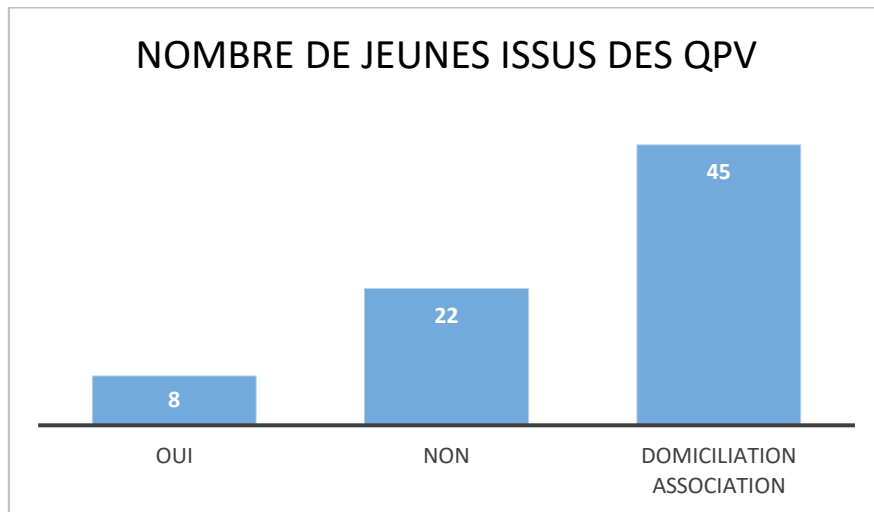
Nous constatons que la Plateforme Services Jeunes est reconnue sur le territoire par les différents opérateurs dont la mission est l'accompagnement de jeunes en situation de grande précarité.

Sur les 75 jeunes admis, 35 sont orientés par notre partenaire principal, la Mission locale. Ce qui représente 47% des orientations. Nous constatons également que le bouche-à-oreille fonctionne assez bien, cela traduit notre ancrage fort sur le territoire de la Métropole Nice Côte D'Azur.

Sur l'ensemble des jeunes admis, 59 n'avaient pas de prise en charge antérieure ce qui représente près de 79% de l'ensemble des admissions, parmi eux 37 étaient SDS.

- 6 jeunes ont eu un parcours ASE (8%) et 12 sont d'anciens MNA (16%).

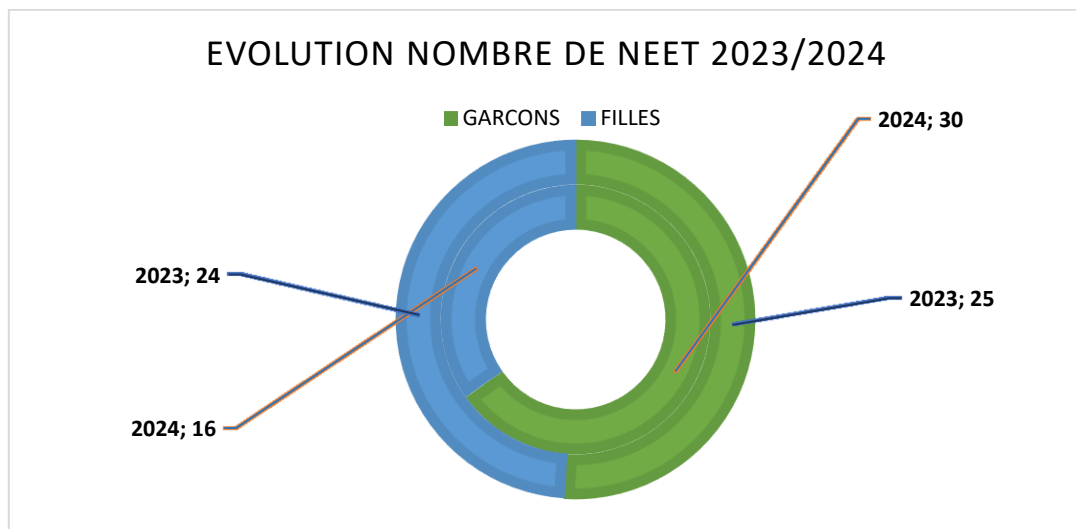
C) Nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville



-60% des jeunes admis ont une adresse de domiciliation au 23 rue Paganini (association Tremplin), adresse qui est en QPV.

D) Nombre de NEET* à l'entrée

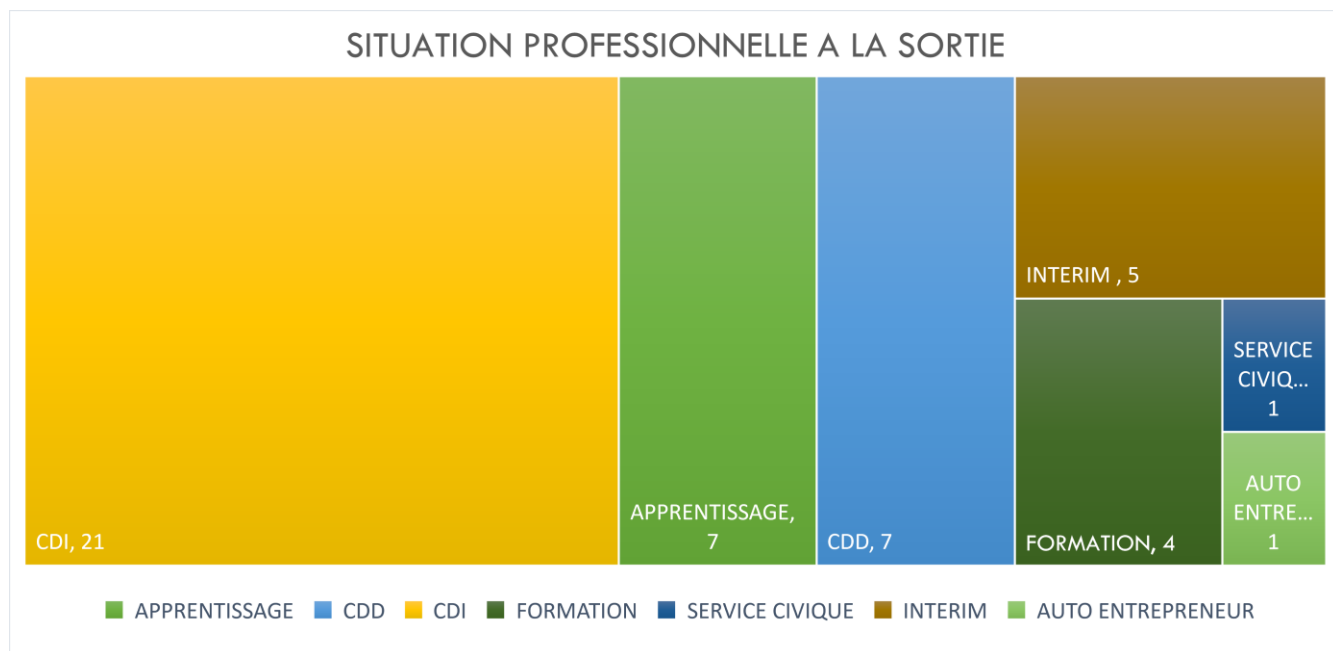
*NEET = Not in Education, Employment or Training ; ni étudiant, ni employé, ni stagiaire



En 2024, 46 jeunes étaient NEET à l'entrée du dispositif soit 61% des jeunes admis, contre 55% en 2023. Les jeunes arrivent avec des situations de plus en plus précaires au sein de la Plateforme Jeunes.

IV - DONNEES CHIFFREES SUR LES SORTIES DU DISPOSITIF

4.1 Situation professionnelle à la sortie



Entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024, 79 jeunes sont sortis de notre dispositif.

Nous avons sensiblement le même nombre de sorties en emploi avec 2023 :

- CDI, 21 jeunes soit 27% (28% en 2023)
- CDD, 7 jeunes soit 9% (13% en 2023)
- Apprentissage, 7 jeunes soit 9% (8% en 2023).

- 58 % de l'ensemble des jeunes sortants étaient en situation d'emploi (CDI, CDD, Intérim, Auto-entrepreneur, apprentissage) ou en formation.

Nous constatons un nombre de départs volontaires important (8 jeunes) :

Dont 2 jeunes ont interrompu leur accompagnement, car ils avaient trouvé, avant la fin du contrat d'accompagnement, une solution par eux-mêmes de logement et/ou d'emploi.

Dont 6 jeunes ont quitté le service à la suite de problèmes de délinquance. Ils ont changé de région souvent sans prévenir le service.

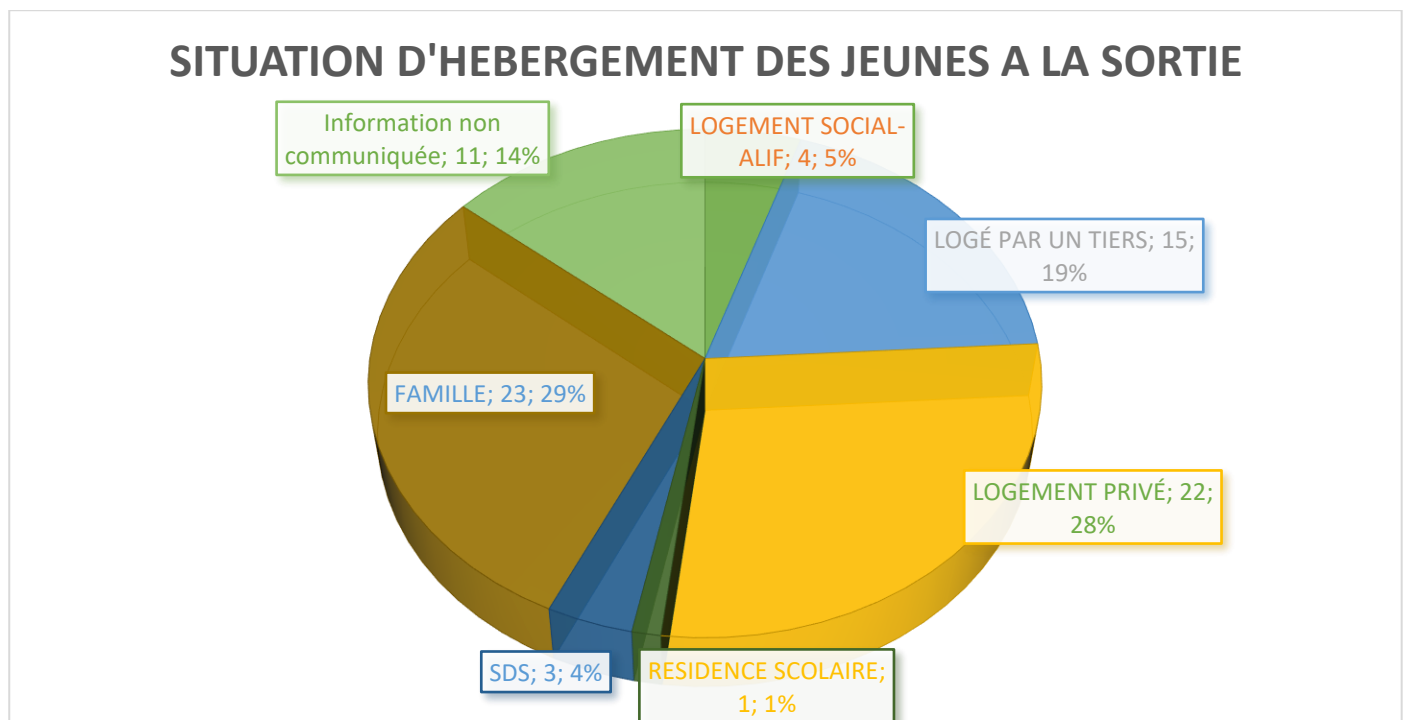
Sur les 8 départs volontaires, nous avons eu 4 reprises d'activité durant notre accompagnement.

Nous avons également dû mettre un terme à l'accompagnement avant la fin de leurs contrats, pour 13 jeunes par manque de collaboration dont trois ont suffisamment travaillé pour ouvrir leur droit aux allocations chômage. Ils ne respectaient pas notre règlement

intérieur, nous avons des problèmes avec le voisinage souvent cumulé à un manque d'engagement au sein de la Plateforme Jeunes (absences aux RDV, démarches non faites ...)

Il faut ajouter que sur les 11 NEET à la sortie, seuls 2 jeunes n'ont pas eu d'expérience professionnelle durant l'accompagnement, les 9 autres en ont eu, mais ont perdu leur emploi avant la sortie du dispositif.

4.2 Solution d'hébergement à la sortie



Sur les 79 jeunes sortis, 38 sont retournés vivre en famille ou chez des amis. La part des logements privés (colocation ou studio) est stable (28 %). Nous constatons que peu de jeunes peuvent obtenir de solution de relogement dans le parc social. À ce jour aucune sortie n'a pu se faire sur un FJT. 3 jeunes ont pu bénéficier d'un hébergement avec ALIF et le 4ème jeune a été relogé par le SIAO sur un dispositif de l'ALT.

Pour 2025, nous essayons de développer notre partenariat avec ADOMA afin d'étoffer nos solutions de sorties.

4.3 EXEMPLE DE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT EN 2024.

Janvier 2024

À la suite de son orientation par la Mission Locale, le jeune T a été rapidement pris en charge par notre service, qui a reconnu l'urgence de sa situation liée à l'absence de logement (le jeune dormait dans la rue). Un accompagnement axé sur l'hébergement a été mis en place, formalisé par un contrat d'accompagnement co-construit pour définir des objectifs communs. L'admission a été validée par la commission FAJ en janvier 2024, lui permettant ainsi de bénéficier d'une mise à l'abri et d'un suivi adapté à ses besoins.

Février 2024

T ayant quitté sa ville natale en raison de difficultés familiales et judiciaires, il est arrivé à Nice avec la ferme intention de se reconstruire professionnellement. Pour cela, il devait bénéficier en priorité d'un hébergement stable. Parallèlement à sa recherche active d'emploi, soutenue par la Mission Locale dans le cadre du CEJ, il a été accompagné dans ses démarches administratives, notamment pour l'obtention d'un logement social et une demande SIAO. Afin de répondre à ses besoins immédiats, il a été orienté vers l'épicerie sociale de la Fondation et a participé à des activités collectives, telles que le jardin potager de la Fondation, contribuant ainsi à son intégration sociale et son bien-être.

Mars 2024

T a décroché un emploi dans un restaurant de l'aéroport de Nice, ce qui a entraîné l'arrêt de son suivi CEJ. Cependant, il a rapidement été confronté à des inquiétudes concernant la fiabilité de son employeur, des collègues l'informant de retards de paiement récurrents. Cette situation précaire met en péril sa stabilité financière et sa capacité à poursuivre son projet de réinsertion.

Avril 2024

Face à l'absence de paiement de son salaire, T a été contraint de démissionner. La Mission Locale l'a soutenu dans sa recherche d'emploi. Une demande d'aide financière FAJ a été déposée pour compenser la perte de revenus. Pour assurer la continuité de son accompagnement vers l'insertion professionnelle, le contrat avec nous a été prolongé. De plus, une orientation vers Cap Entreprises a été mise en place pour renforcer l'efficacité dans la recherche d'emploi.

Mai 2024

Après avoir réintégré le dispositif CEJ, T a intensifié sa recherche d'emploi, participant à plusieurs entretiens, dont un pour un poste d'agent de quai à l'aéroport. Malgré ses efforts, ses candidatures restent sans suite, engendrant un découragement croissant. La persistance de cette situation souligne la difficulté de son insertion professionnelle.



Le jeune a trouvé un emploi à l'aéroport, chez Joe & the Juice, grâce à une collaboration avec Cap Entreprises. Nous l'avons accompagné afin d'obtenir un contrat de travail. Parallèlement, conscient de son besoin de se libérer de sa dépendance au cannabis, nous lui avons fourni les coordonnées du CSAPA pour un suivi spécialisé.

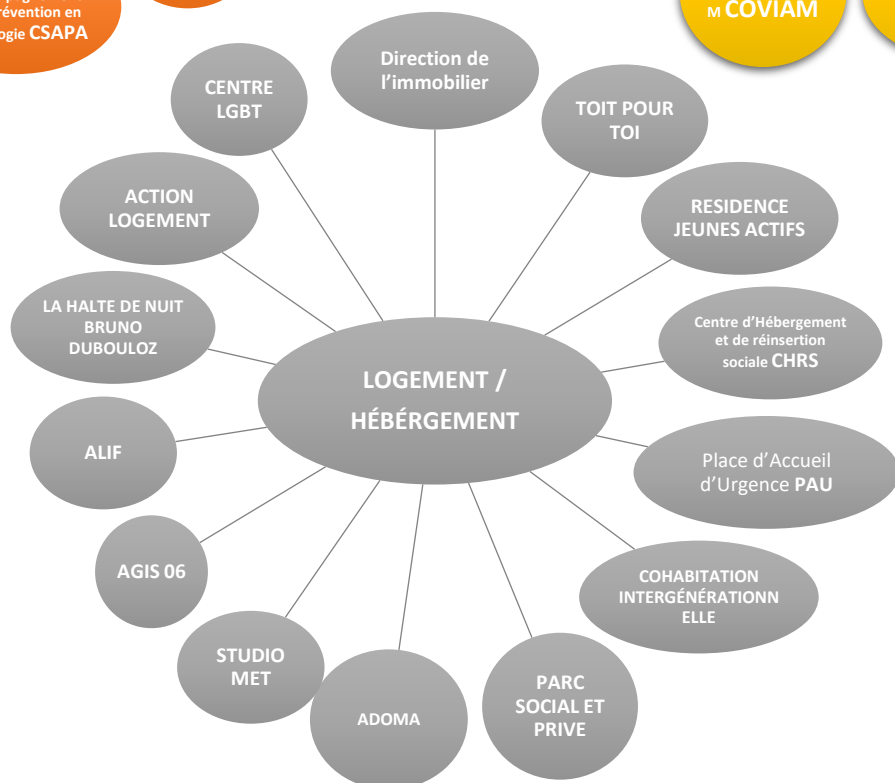
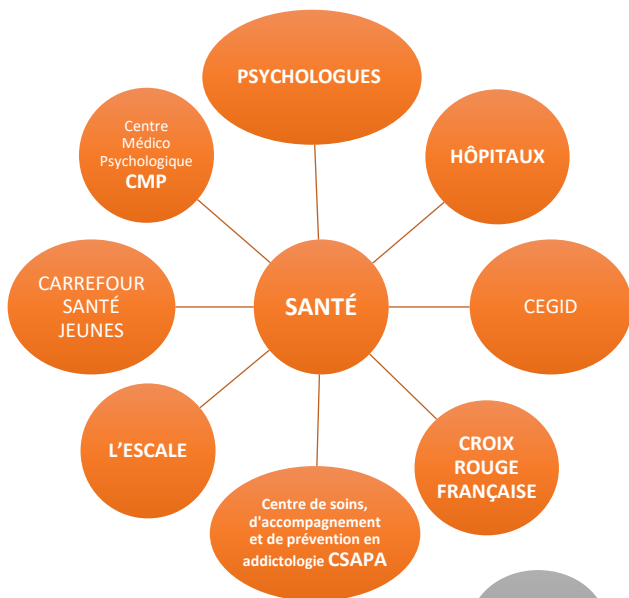
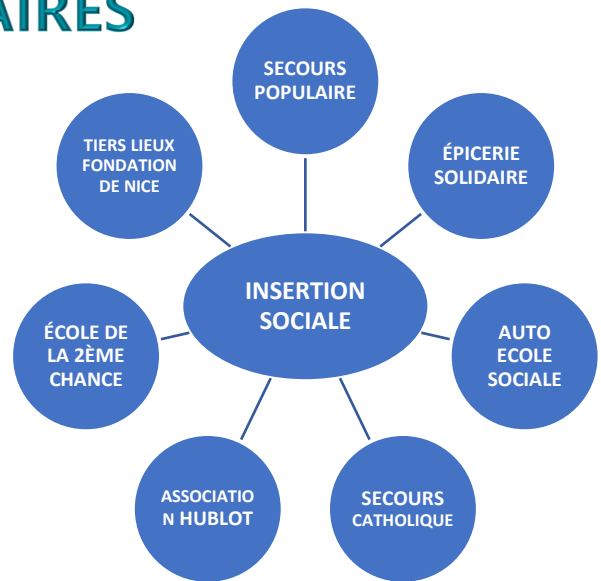
T a quitté son emploi chez Joe & the Juice en raison de difficultés de transport liées à ses horaires décalés. Malgré ce revers, il est resté actif dans sa recherche d'emploi, avec le soutien de la Mission Locale et dans le cadre de son CEJ. Il a décroché un CDD de trois mois dans un restaurant en ville, bien que celui-ci ferme pendant l'hiver. Sa collaboration constante et sa détermination ont permis d'obtenir une dérogation de trois mois pour prolonger son accompagnement avec nous.

Le jeune conserve son emploi, conscient qu'il s'agit d'une solution temporaire pour assurer ses revenus, bien qu'elle limite ses possibilités de relogement. Parallèlement, nous l'avons accompagné dans la préparation de sa déclaration d'impôts. Le jeune nous informe qu'il est intéressé pour faire une formation dans le bâtiment.

Depuis la fin de son CDD, le jeune est à la recherche d'un emploi. Nous nous sommes mis d'accord avec le jeune et la mission locale pour orienter T. vers son projet dans le bâtiment. Il a participé à une journée Job Dating. Une orientation à Abi 06 a été faite pour prendre un colis vestimentaire.

Afin de faciliter ses déplacements, une demande FAJ a été initiée pour les titres de transport. Parallèlement, la Mission Locale a orienté T vers une formation rapide en maçonnerie, une opportunité qu'il a attendue avec impatience. Pour l'aider à surmonter ses difficultés financières, des démarches ont été entreprises pour obtenir des aides au paiement de ses dettes auprès des villes de Lille et de Nice. Enfin, un dossier d'admission au sein du service de notre partenaire "ALIF" a été effectué pour favoriser son accès à un logement stable. Il a obtenu un logement très rapidement après la constitution du dossier.

PARTENAIRES



CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'année 2024 a été marquée par une réorganisation de notre service. Nous avons décidé de nommer un coordinateur à temps plein pour gérer l'ensemble des tâches administratives et la supervision de l'équipe de la Plateforme de Services Jeunes.

Des changements ont également eu lieu au sein de notre équipe, qui a été remaniée. En 2023, nous avons lancé un système de multi-référence, mais après six mois d'expérimentation, nous avons mis fin à cette initiative. En effet, une période de prise en charge de six mois s'est révélée trop courte pour ce type d'organisation du travail. De plus, les usagers de la Plateforme ont exprimé le souhait d'avoir un référent unique comme interlocuteur.

L'année 2024 a également été marquée par une interruption des orientations pendant deux mois. Avec plus de 30 jeunes en liste d'attente, nous ne parvenions plus à gérer le flux des nouvelles demandes. En parallèle, nous avons développé de nouveaux outils pour accompagner les travailleurs sociaux. Nous avons créé une fiche de diagnostic pour le premier accueil, afin de vérifier que les personnes accompagnées répondent bien au type d'accompagnement que nous proposons. Nous avons également mis en place un Projet d'Accompagnement individualisé. Ce document permet de retracer le parcours du jeune et de définir le plan d'action que nous allons mettre en œuvre avec lui durant son accompagnement au sein de la Plateforme de Services Jeunes.

Pour l'année 2025, nous souhaitons d'abord évaluer l'efficacité des nouveaux documents que nous avons mis en place. Cette dernière sera réalisée au cours du premier semestre 2025. Nous envisageons également de mettre en place un système de caution et de travailler sur la consommation énergétique dans les appartements. Nous renouvelerons aussi notre parc immobilier en remplaçant quatre studios.

En parallèle, nous rechercherons d'autres sources de financement afin de pérenniser la Plateforme de Services Jeunes, reconnue sur le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Les pistes privilégiées à étudier seront le contrat à impact social ou le renforcement de lien avec les établissements du secteur.

QUELQUES LOGEMENTS EN IMAGES

